

Message no 77 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Accueil extrascolaire (AES) – La Châteloise – Etude de la rénovation du bâtiment – Crédit d'investissement de 420 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 77 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 420 000 francs destiné à l'étude de la rénovation du bâtiment de la Châteloise pour l'Accueil extrascolaire (ci-après: AES).

AES - Base légale

Conformément au cadre légal en vigueur, les communes sont appelées à garantir l'offre d'un nombre suffisant de places d'accueil extrafamilial de jour permettant la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Ainsi, en vertu de l'art. 6 al. 3 et 4 de la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil familial de jour (LStE; RSF 835.1), *les communes proposent, soutiennent et subventionnent un nombre suffisant de places d'accueil préscolaire et extrascolaire. Pour ce faire, elles créent des structures d'accueil ou passent des conventions avec des structures d'accueil autorisées ou avec des associations faïtières.*

La Châteloise: historique et aperçu de la situation actuelle concernant l'AES

La Commune a acquis le bâtiment La Châteloise en 2009 pour répondre à l'introduction de la deuxième année enfantine et pour y abriter l'AES. Le bâtiment accueille en sus l'école de danse St-Cyr et quelques sociétés sportives.

Aujourd'hui, la Châteloise est occupée par 5 classes primaires (1H à 6H) et par l'AES. Ce bâtiment étant dépourvu de cuisine, la Commune loue aux Révérendes Sœurs une partie du bâtiment St-Victor pour la régénération des repas livrés par BG Gastronomie. Environ 100 enfants, issus des écoles des Misets, du Bourg et de la Châteloise, s'y déplacent pour leur repas de midi, à raison de quatre jours par semaine. Cette location coûte 50 400 francs par an. Cette organisation est contraignante. En effet, après avoir dîné, les enfants doivent se rhabiller pour retourner à La Châteloise afin de s'y occuper jusqu'à l'heure de repartir en classe. Ces déplacements sont organisés en groupe sous la surveillance d'une collaboratrice de l'AES (1 collaboratrice pour 12 enfants, selon les normes du SEJ).

Organisation de l'AES pour l'année scolaire 2019-2020

203 enfants sont inscrits à l'AES pour la rentrée 2019-2020 (+20 par rapport à 2018-2019), ce qui correspond à plus de 30% de l'effectif total. Environ 25% y dînent chaque jour. A midi, jusqu'à 116 enfants sont accueillis à St-Victor et jusqu'à 36 enfants peuvent dîner au foyer de la Halle triple. En effet, une antenne de midi a été créée sur le site du Lussy dès l'ouverture de l'école qui y a été construite, en 2013, ceci afin d'éviter des déplacements d'enfants. Les Accueils du matin et du soir, ainsi que des demi-jours de congé (de 1H à 4H) sont centralisés à La Châteloise, sous la surveillance de sept collaboratrices qui s'occupent jusqu'à 84 enfants le soir, entre 15h10 et 18h00.

Lorsque le temps le permet, les enfants peuvent se défouler à l'extérieur, dans la cour de récréation recouverte de copeaux. Par mauvais temps, ils utilisent la salle de gym de La Châteloise.

Dès l'ouverture de l'école des Pléiades (en 2020), les classes primaires de La Châteloise y déménageront et libéreront La Châteloise.

Projection des besoins

En 2015, en vue de l'étude de faisabilité menée par le bureau OCSA o charrière architectes sa, les besoins ont été calculés sur la base de l'étude Microgis menée en 2014, laquelle prévoit, selon sa projection médiane, un effectif de 725 élèves à Châtel-St-Denis en 2025.

Partant de là, l'effectif journalier des enfants dînant à l'AES a été calculé sur un 25% de l'effectif total. Ce taux reflète la réalité actuelle. Pour la rentrée, il y aura au maximum 152 enfants à dîner, sur 640 élèves. Pour 725 élèves, 36 places seront maintenues au Lussy et 146 places sont prévues dans le cadre du projet de rénovation de La Châteloise. A long terme, il est imaginable de décliner le repas de midi en deux services si l'augmentation du nombre d'enfants le nécessitait.

Conformément à la LStE, une enquête d'évaluation des besoins est réalisée tous les 4 ans auprès des parents établis dans notre commune. Les résultats tendent vers une demande d'ouverture de l'AES le mercredi et durant les vacances scolaires. Avec une infrastructure adéquate, c'est-à-dire spacieuse avec des locaux séparés, une cuisine, un espace extérieur et un défouloir intérieur, ce projet pourra être envisagé. Ces nouvelles prestations pourraient même être offertes aux enfants de la Veveyse. Une convention pourrait être passée avec les communes intéressées. A ce jour, nous sommes dans l'impossibilité de répondre favorablement à ce besoin naissant. Avec un outil de travail optimum, des perspectives s'ouvriront. Ce projet est réjouissant tant pour les familles que pour le personnel motivé à s'investir.

Le Service de l'Accueil extrascolaire répond aux besoins, toujours plus exigeants, des familles. Son ampleur se mesure aux nombres d'enfants inscrits pour la prochaine rentrée (203) et au nombre de collaboratrices nécessaires (13 pour 4,25 EPT).

Avec le développement de la Ville de Châtel-St-Denis, de nombreuses familles s'y établissent sans y avoir d'attaches. Les grands-parents, oncles ou tantes ne sont pas à proximité pour participer à la garde des enfants. Les 13 semaines de vacances scolaires annuelles imposent à ces familles des difficultés d'organisation. A ce jour, le Conseil communal est convaincu que la centralité de ce bâtiment permettra d'assurer un AES de qualité à proximité des sites scolaires du Bourg, des Misets, de la Châteloise et des Pléiades.

2010: Premier crédit d'investissement pour l'étude de la transformation de la Châteloise

Lors de la séance du jeudi 29 avril 2010, le Conseil général acceptait à l'unanimité le Message no 94 concernant un crédit d'investissement de 196 000 francs destiné à l'étude du projet de transformation du bâtiment de la Châteloise en école primaire, en vue d'accueillir principalement la 2^{ème} année d'école infantine dès 2011. Depuis cette date, de nombreuses discussions constructives ont amené le Conseil communal à développer un nouveau site scolaire dans le secteur de la route des Pléiades.

Sur le montant de 196 000 francs du Message no 94, 100 000 francs ont été utilisés pour étudier différentes variantes d'implantation de l'AES dans le bâtiment de la Châteloise. Ce montant a également permis de déposer une demande préalable auprès des services de l'Etat, qui ont donné leur aval au projet.

Une nouvelle étude qui répond à la clause du besoin en vue de la rénovation de La Châteloise

Dès son acquisition, le bâtiment a manifesté des signes de vieillesse: fuites d'eau dans les plafonds et les murs, plafonds qui se décollent, etc. La salle de gym est particulièrement vétuste, les sanitaires également. Des travaux de réparation et d'entretien ont été réalisés au fur et à mesure par le Service des bâtiments, le plus rationnellement possible, toujours dans l'optique que le bâtiment sera rénové.

Il apparaît donc urgent de le faire avant qu'il ne soit considéré comme insalubre. Il en va de la responsabilité de la Commune vis-à-vis des occupants de ce bâtiment.

L'étude en vue de la rénovation du bâtiment portera sur les éléments suivants:

- Les sanitaires ne sont pas adaptés aux enfants de 4 ans (hauteur des cuvettes WC et lavabos trop hauts). Il n'y a pas d'eau chaude dans le bâtiment.
- Une cuisine et un réfectoire sur place sont indispensables à la bonne marche de l'AES. Cette infrastructure pourrait être mise à disposition pour des réceptions ou repas en dehors des heures d'accueil (soirées, week-ends). La surface du réfectoire à prévoir est de 1,5 m² par enfant, soit 220 m².
- Un défouloir est également nécessaire pour permettre aux enfants de s'ébattre lorsque le temps ne permet pas de le faire dans la cour extérieure. Le temps entre la fin des cours et la fermeture de l'AES, soit entre 15h10 et 18h00 nécessite l'espace prévu pour permettre aux enfants de se dépenser.
- Il est prévu des salles d'activités qui correspondent au projet pédagogique mis en place et qui vise à accompagner les enfants dans leur développement, en leur offrant des activités tenant compte de leurs âges. Pour ces activités, les normes SEJ exigent 3 m² par enfant et par accompagnant, ce qui justifie les 507 m² prévus dans l'étude.
- Le bureau de la responsable AES, les vestiaires, les dégagements et locaux techniques sont également prévus dans le programme de rénovation
- La possibilité de faire leurs devoirs est offerte, également par groupes et selon les âges.

À noter que le défouloir pourrait être mis à disposition de sociétés en dehors des heures d'accueil (aérobic, yoga ou autres activités ne nécessitant pas d'équipement particulier).

En résumé, l'étude de rénovation porte sur des surfaces dévolues à l'AES qui répondent aux besoins actuels et qui offrent la possibilité d'absorber une demande croissante.

But de la dépense

Le montant de 420 000 francs demandé dans le présent Message recouvre les honoraires qui serviront aux différentes phases de l'étude: projet, demande d'autorisation et appel d'offres pour les secteurs suivants

- L'architecte
- L'ingénieur civil
- Le géomètre
- L'ingénieur chauffage, sanitaire et ventilation
- L'ingénieur électricien
- Autre spécialiste

Par souci de transparence, le Conseil général est informé que la rubrique 29.503.31 de 2010 est soldée. Cela signifie que l'ensemble du montant nécessaire est soumis, dans son entier, à l'approbation du Conseil général sous rubrique 2019.077.2190-5090.00.

Calendrier des travaux et planification financière

Le planning d'intention prévoit l'obtention d'un permis de construire au début 2020, une demande de crédit d'investissement pour la réalisation d'ici à mi-2020 et le début des travaux en automne 2020 en vue d'une inauguration des locaux d'ici à mi-2022.

Pour rappel, la planification financière 2018-2022 prévoit un montant de 6,65 millions de francs dès 2020 pour la transformation de la Châteloise.

Plan de financement

Rubrique comptable 2019.077.2190 – 5090.00

Coût total estimé à charge de la Commune

Frs. 420'000.00

À la charge du budget des investissements 2019

Financé par un emprunt bancaire.

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2021

			Frs.
Intérêts passifs	2%	de 420'000.00	8'400.00
Amortissement	15%	de 420'000.00	63'000.00
Total			<u>71'400.00</u>

Estimation des charges d'exploitation dès 2021

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 420 000 francs destiné à l'étude de la rénovation du bâtiment de la Châteloise pour l'accueil extrascolaire.

Châtel-St-Denis, mai 2019

Le Conseil communal

Annexe: Projet d'arrêté

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

v u

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 77 du Conseil communal, du 28 mai 2019;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 420 000 francs destiné à l'étude de la rénovation du bâtiment de la Châteloise pour l'Accueil extrascolaire (AES).

Article 2

Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Volery